

**Séance du 30 janvier 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENTS** : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Echange de terrains sis rue Jules Balasque entre la Ville de Bayonne et la SCI de la Villa Felca.

La SCI de la Villa Felca propriétaire du site de la clinique Saint-Etienne, sis rue Jules Balasque, va céder les terrains lui appartenant à la société Aldim en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

Par délibération du 12 décembre 2013 , le conseil municipal a autorisé la Société Aldim à déposer un permis de construire sur une partie de la parcelle BD 238, propriété de la Ville de Bayonne, concernée par ce projet immobilier.

La désaffectation et le déclassement de la partie de la parcelle BD 238 précitée ont été prononcés dans le cadre d'une précédente délibération.

Afin de permettre à la commune de réaliser son projet de nouvelle voie de desserte inscrite en emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme (PLU) de Bayonne et pour partie située sur le terrain du site de la clinique Saint-Etienne, il convient de procéder à un échange de terrains entre la SCI de la Villa Felca et la commune.

Dans cette perspective, les parties ont donné leur accord de principe sur les transactions suivantes :

- cession par la Ville de Bayonne à la SCI de la Villa Felca d'une partie de la parcelle BD 238 (pour une superficie d'environ 1 807 m<sup>2</sup>) dont le prix a été évalué par la direction générale des finances publiques le 4 octobre 2013, à 100 € le m<sup>2</sup> de terrain, soit un montant prévisionnel de 180 700 € ;
- acquisition par la Ville de Bayonne à la SCI de la Villa Felca de plusieurs parties de la parcelle BD 384 (pour une superficie globale d'environ 1 615 m<sup>2</sup>) au prix de 100 € le m<sup>2</sup> de terrain selon évaluation de la direction générale des finances publiques du 4 octobre 2013, soit un montant prévisionnel de 161 500 €.

La réalisation de cet échange de terrains donnera lieu au versement d'une soulte à la Ville de Bayonne par la SCI de la Villa Felca sur la base des estimations de la direction générale des finances publiques, les superficies mentionnées étant susceptibles de varier en fonction de l'établissement des documents d'arpentage nécessaires.

Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par moitié par les deux coéchangistes.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant de concrétiser l'échange avec soulte, avec la SCI de la Villa Felca ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.